communication

De: communication
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 19:52
Objet: Ville Herserange - Info Mail n°384

- **OFFRE d'EMPLOI – ANIMATEUR (TRICE) PERI et EXTRA SCOLAIRE :**
  La Ville de HERSERANGE recherche un(e) animateur(trice) péri et extrascolaire pour entrée immédiate.
  - Missions :
    - encadrement et accompagnement des enfants sur les différentes activités périscolaires et extrascolaires,
    - préparation d'activités pour les temps extrascolaires (mercredis, petites et grandes vacances)
    - participation à l'entretien et l'hygiène des locaux de l'Espace Loisirs Enfance
  - Profil :
    - titulaire du CAP Petite enfance et/ou du BAFA
    - expérience dans l'animation auprès de groupe d'enfants souhaitée
    - qualités relationnelles
    - sens de l'organisation

  Les CV et lettre de motivation sont à adresser à Monsieur le Maire par mail : mairieherserange@wanadoo.fr en précisant dans l'objet du message "candidature ELE"

- **<u>Centre Aéré – Eté 2023</u>**
  Le Centre Aéré la Clairière de la Ville de Herserange ouvrira ses portes aux enfants et adolescents de 3 à 17 ans

du 10 juillet au 18 août 2023

Renseignements et inscriptions (à partir du 05/06/2023)

3-
AN

CENTRE AÉRÉ ÉTÉ 20

du 10 juillet au 18 août 2023

Situé en plein coeur de la forêt à Moulaine, notre centre aéré "La accueillera les enfants dans un cadre privilégié. Ils pourront pro programme d'activités riche et varié dans un espace naturel et c : city stade, aires de jeux, châteaux gonflables, piscine, VTT, to trampolines, salles d'activités ludique et colorées ...

Le programme d'activité élaboré par l'équipe municipale per chacun de s'épanouir en combinant sorties en foret, activités phy créatives, dans le respect du protocole sanitaire des Accueil Co Mineurs.

Tarifs par semaine :	Herserangeois		Extérieu	
Quotient familial	< 800	> 800	< 800	
Centre aéré	60,00 €	65,00 €	105,00 €	
Centre aéré + garderie matin	67,50 €	73,75 €	112,50 €	1

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION AU SERVICE ACCUEIL EN MAIRIE

(03 82 26 06 26 - n.mouffok@mairie-herserange.fr)

Pour les familles herserangeoises :

les lundis, mardis, mercredis et jeudis à partir du 05 juin.

Pour les familles extérieur

les jeudis à partir du 06 juillet (in à la semaine à renouveler chaqu

Merci de vous munir :

- de votre carte vitale

- **<u>NOUVEAUX TARIFS ACTIVITÉS PREI et EXTRA-SCOLAIRES</u>**
  Pour les activités proposées à l'ESPACE LOISIRS ENFANCE (restauration scolaire, garderie, accueil de loisirs mercredis et petites vacances)
  à compter de la rentrée de septembre
  Renseignements ci-dessous
  Inscriptions à compter du 17 juillet 2023 en Mairie - Service Accueil

ALERTE INFO

LA VILLE VOUS INFORME DES

NOUVEAUX TARIFS ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES

(GARDERIE/CANTINE/PETITES VACANCES À L'ESPACE LOISIRS ENFANCE)

À COMPTER DU 01/09/2023

	Nouveaux tarifs au 01/09/202	
	QF < 800	QF > 800
Accueil de Loisirs Matin (7h-8h30)	1,80 €	2,10 €
Accueil de Loisirs Soir (16h30-19h)	3,00 €	3,50 €
Accueil de Loisirs Matin + Soir	4,00 €	4,60 €
Restauration scolaire Herserange (par enfant)	6,50 €	
Restauration scolaire Extérieurs	9 €	
Mercredi après-midi sans repas (13h15-19h) Petites vacances après-midi (13h15-17h30)	4,50 €	5,50 €
Mercredi ou petites vacances - Journée complète	14,00 €	16,60 €
Accueil du soir - Petites vacances	3,00 €	3,50 €

- **<u>Bons de fournitures scolaires</u>**
  Nouvelle formule pour les bons de fournitures scolaires 2023/2024
  Ils seront délivrés en Mairie (service accueil) à partir du 10 juillet 2023
  Renseignements

Bons de fournitures scolaires

Nouveaux montants à compter de la rentrée scolaire 2023 par élève :

De CP à CM2 pour les élèves scolarisés hors Herserange	Collège/Lycée/CAP/E et 1ère année d'étu universitaires
28 €	50 €

LA VILLE DÉLIVRE MAINTENANT SES BONS SCOLAIR SOUS FORME DE CARTES "RENTRÉE SCOLAIRE"

Les achats concernent les fournitures et matériels scolaires, bureautique, microinformatique, sports textiles enfants et adolescents

Renseignements à l'accueil de la Mairie

Modalités de distribution :

- A partir du **10 juillet**, les **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi** et **Vendre 8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**
- **De CP à Terminale** : **certificat de scolarité** ou **bulletin prouva passage en classe supérieure** ou **preuve d'inscription dan l'établissement**

- **Sentiers d'Eté avec le TNT**
  Cet été, le TNT (Territoire Naturel Transfrontalier) vous invite à chausser vos baskets 5 mardis de suite pour parcourir les sentiers de son territoire. Les balades sont organisées en fin de journée et constituent un moment de détente et d'activité ressourssante pour tous.
  Pour Herserange ce sera le 25/07/2023
  ⏰ DEPART de 17h45 à 19h45, Place de la Mairie
  Vous marchez en totale autonomie en choisissant votre distance 5 km ou 10 km. Les parcours sont balisés. Impossible de se perdre.
  La participation au frais de 4 € par adulte (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans) comprend une boisson offerte à votre retour.
  Bar et petite restauration sur place après votre balade. Les bénéfices sont reversés à une association locale.

  INSCRIPTION :
  L'inscription n'est pas obligatoire. Vous pouvez décider de participer en dernière minute mais elle souhaitée pour nous aider à bien nous organiser. Sélectionnez les dates auxquelles vous allez participer !
  Pour la balade de Herserange, inscrivez-vous ici
  https://www.tnt-chiers-alzette.eu/.../sentiers-dete-2023...
  CHALLENGE :
  Vous aimez les challenges ? Nous avons prévu un carnet de balade à destination de ceux qui souhaitent participer à toutes les balades. Un carnet rempli vous offre une chance de gagner un menu pour deux dans un restaurant de la région. Tirage au sort, à la fin de la dernière balade à Herserange, le 25 juillet.
  Au plaisir de vous rencontrer sur nos sentiers de l'été ! Voir moins

- **<u>HORAIRES D'ÉTÉ – LA POSTE</u>**

  Le Bureau de Poste de Herserange modifie ses horaires pour la période estivale 🗓 du 25/07/2023 au 12/08/2023, comme suit :

- Lundi : FERME
- Mardi : 10H00 à 12H00
- Mercredi au Samedi : 09H00 à 12H00

  En dehors de ces horaires, les services postaux restent accessibles au bureau de Poste de Longlaville, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.
  A compter du 14/08/2023, le Bureau de Poste rouvrira aux horaires habituels.

- **<u>PASS Jeunes 54</u>**

  Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, la CAF, la MSA et l'Etat s'associe afin d'apporter une aide annuelle (sous condition de ressources / familles avec QF < 650 €) pour la participation des enfants de 6 à 16 ans à une activité associative régulière, qu'elle soit sportive, culturelle ou de loisirs. Plus de renseignements sur ce dispositif

L'ACCÈS DES JEUNES
DE 6 À 16 ANS
AU SPORT ET À LA CULTURE
PASS 54
JEUNES
Renseignements : passjeunes54@cdos54.fr ou 09 70 19 96 54
MEURTHE MOSELLE
Caf
PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
msa
santé
famille
retraite
services

PASS JEUNES 54

LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE, L'ÉTAT ET LA MSA LORRAINE PROPOSENT UNE AIDE FINANCIÈRE (SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES) AUX JEUNES DE 6 À 16 ANS POUR LEUR INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE, CULTURELLE OU DE LOISIRS.

POUR QUI ?

Les jeunes de **6 à 16 ans domiciliés en Meurthe-et-Moselle** dont les familles ont un quotient familial (QF) qui ne dépasse pas 650 €.
La famille reçoit, au mois d'août 2023, un courrier (notification de droit) l'informant du montant de l'aide pour son ou ses enfant(s).

Pour les QF* de moins de 451 €
montant de l'aide unique : **100 €**

Pour les QF* de 451 € à 550 €
montant de l'aide unique : **70 €**

Pour les QF* de 551 € à 650 €
montant de l'aide unique : **50 €**

**QF en vigueur en juillet 2023*

POUR QUOI ?

Pass Jeunes 54 est **valable pour toute activité régulière sportive, culturelle ou de loisirs** (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers) à condition qu'elle soit encadrée et se déroule hors temps scolaire, sur une durée minimale de 3 mois.
*À noter : **si le coût de l'inscription est inférieur au montant de l'aide, le dispositif couvre la totalité des frais d'inscription. Le montant restant n'est pas utilisable.***

QUAND ?

Pass Jeunes 54 est utilisable dès réception du courrier (notification de droit).
L'inscription à l'activité choisie doit être effectuée **avant le 29 février 2024**.

COMMENT ?

C'est très simple : **en remettant le courrier** (notification de droit) **lors de l'inscription à l'organisateur**, partenaire du dispositif qui prend en compte immédiatement l'aide financière mentionnée.

COMMENT SAVOIR SI L'ASSOCIATION EST PARTENAIRE ?

Les associations partenaires apposent **une affiche Pass Jeunes 54 dans leurs locaux.** S'il s'agit d'une association non partenaire, celle-ci peut demander son adhésion à Pass Jeunes 54 par le biais des contacts suivants :

passjeunes54@cdos54.fr
09 70 19 96 54

DISPOSITIF PASS SPORT

L'État finance 50 € par enfant de 6 à 18 ans et par étudiant boursier pour l'inscription dans un club sportif. Si vous recevez en août 2023 un courriel (notification de droit) concernant Pass'Sport et un courrier concernant Pass Jeunes 54, les deux aides sont cumulables pour une même activité sportive. Elles peuvent être également utilisées séparément pour deux activités différentes.
Plus d'informations :
pass.sports.gouv.fr

- **<u>Accès aux droits – Femmes et familles</u>**
  Contacts utiles et permanences assurées par le CIDFF (Centre d' Information des droits des Femmes et des familles)

Service famille

- Espace rencontre pour le maintien du lien parents/enfants et grands-parents/ petits-enfants
- Soutien à la parentalité (Conflits familiaux, séparation, divorce…)
- Médiation familiale
  (Une participation financière est demandée)
- Conseil conjugal et familial
- Accompagnement psychologique

Je prends Rendez-vous 03 82 24 83 36

40 Avenue du 8 mai 1945
54400 LONGWY-HAUT

7 bis Avenue John Kennedy
54150 BRIEY

Insertion sociale

A destination d'un public féminin
Ateliers d'insertion sociale :

Favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne par le biais de l'apprentissage de la langue française.

Les Lundis et Jeudis de 8h45 à 11h
Les Mardis et Vendredis de 13h45 à 16h
(hors vacances scolaires)

Maison des Services
14 Rue Stanislas
54400 LONGWY

03 82 23 29 88

cediffbaie.longwy54@wanadoo.fr

http:/meurtheetmoselle-longwy.cidff.info/

*Une **mission d'intérêt général** confiée par l'Etat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes*

Association loi 1901, agréée par l'Etat, le CIDFF est membre de la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Permanences Juridiques
03 82 23 29 88

BRIEY
Tribunal Judiciaire
4 Rue du Maréchal Foch
54 150 BRIEY

Je prends Rendez-vous !

HOMECOURT
U.L.M.J.C.
Cours des pompiers - 2 Rue Haute Soulieu
54 310 HOMECOURT
Les 2èmes et 4 èmes vendredis du mois de 13h30 à 16h

JOEUF
Association PIMMS
2 rue de la Gare
54 240 JOEUF
Les 1ers, 2èmes et 3èmes vendredis du mois de 9h à 12h

JARNY
CIAS
19 rue Gambetta
54 800 JARNY
Les 1ers et 3èmes jeudis du mois de 9h à 12h

CONFLANS
Mairie
Place Aristide Briand
Porte rouge à côté du Musée de l'art forain
54 800 CONFLANS
Les 2èmes et 4èmes jeudis du mois de 9h à 12h

VILLERUPT
Maison Départementale des Solidarités
2 rue Albert Lebrun
54190 VILLERUPT
Les 2èmes et 4èmes mercredis du mois de 9h à 12h

PIENNES
L'Espace de Vie Sociale
3 Bis Avenue Joliot Curie
54490 PIENNES
Le 2ème Mardi du mois de 9h à 12h

Permanences Juridiques
03 82 23 29 88

LONGWY-HAUT
CIDFF - Siège social
Maison des Services du Grand Longwy
14 rue Stanislas
54 400 LONGWY HAUT

Je prends Rendez-vous !

LONGWY BAS
Maison du Département
Avenue de Lattre de Tassigny
54 400 LONGWY BAS
Les jeudis de 14h à 16h30 sauf le dernier jeudi du mois

LONGUYON

Maison France Service
2 rue Augistrou
Les 1ers et 3èmes lundis du mois de 9h à 12h

Gendarmerie
45 rue de Beauséjour
Le 4ème mardi du mois de 14h à 16h30

54260 LONGUYON

MONT-SAINT-MARTIN

Hôtel de Ville
1 Bd du 8 mai 1945
Les 2èmes mardis du mois de 13h30 à 16h

Commissariat de Police
1 Avenue Préfet Claude Erignac
Les jeudis de 9h à 12h

54350 MONT-SAINT-MARTIN

TRIEUX
Gendarmerie
3 place Jean Jaurès
54750 TRIEUX
Les 1ers et 3èmes mercredis du mois de 14h à 16h30

MERCY LE BAS
MAIRIE
87 Route Nationale
54960 MERCY LE BAS
Les 3èmes mardis du mois
De 14h à 17h

- **<u>Opération Programmée de l'Habitat – Agglomération du Grand Longwy</u>**
  Les prochaines permanences sur Herserange, en Mairie, auront lieu aux dates suivantes :
  - le 01/08/2023 de 13h30 à 14h30
  - le 05/09/2023 de 13h30 à 14h30
  Renseignements et prise de rendez-vous

GRAND LONGWY

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'H

Permanences d'informations du CAL-SO

Juin 2023		
Mardi 6	**Longwy** – France Services – 14 rue Stanislas	1
	Herserange - Mairie	1
Mardi 20	**Rehon** – Communauté d'Agglomération	1
	Villers-la-Montagne - Mairie	1

Juillet 2023		
Mardi 4	**Longwy** – France Services – 14 rue Stanislas	1
	Herserange - Mairie	1
Mardi 25	**Rehon** – Communauté d'Agglomération	1
	Villers-la-Montagne - Mairie	1

Aout 2023		
Mardi 1	**Longwy** – France Services – 14 rue Stanislas	1
	Herserange - Mairie	1
Mardi 15	**Rehon** – Communauté d'Agglomération	
	Villers-la-Montagne - Mairie	P

Septembre 2023		
Mardi 5	**Longwy** – France Services – 14 rue Stanislas	1
	Herserange - Mairie	1

Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail

Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse

Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante mairieherserange@wanadoo.fr et une réponse vous sera apportée

Service Info Mail

Mairie de HERSERANGE

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE

www.mairie-herserange.fr